

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-un But-une Foi
MINISTERE DE L'EDUCATION
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



*INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET
DU SPORT (INSEPS)*

Monographie de fin d'étude

Pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur
de l'Education Populaire de Jeunesse et des Sports

C.A.I.E.P.J.S.

THEME :

VIABILITE ECONOMIQUE DES ENTREPRISES FINANCEES PAR LE
FONDS D'INSERTION DES JEUNES/CONFESJES : CAS DES JEUNES
PROMOTEURS ET PROMOTRICES DE LA VILLE DE NIAMEY DE 2005
à 2010.

Présenté par :

M. ALHOUSSEINI MOUSSA

Sous la direction de :

Dr Fatou D. LOUM

enseignante chercheur à

L'INSEPS de Dakar

2013

DEDICACES

Je dédie cette monographie à :

- ❖ Mon défunt père Moussa Taouassi et à ma mère Aminta Mahamane qui dès mon bas âge, ont œuvré pour ma réussite. Paix à son âme et que la terre lui soit légère « Amen ».
- ❖ Mon épouse Haoua Goubo, pour sa patience et sa compréhension durant les deux (2) ans de formation ;
- ❖ Mes enfants ;
 - ✓ Abdoul Razak
 - ✓ Ramatou
 - ✓ Moussa
 - ✓ Imérane
 - ✓ Leila

Que le bon Dieu leur prête bonne santé, longévité pour qu'ils puissent aussi faire leur chemin dans la vie.

REMERCIEMENTS

Ce travail a été réalisé avec le concours de plusieurs personnes auxquelles nous réitérons notre reconnaissance. Il s'agit de :

- ❖ Docteur Fatou D. LOUM, qui n'a ménagé ni son temps, ni ses compétences pour la réussite de la présente étude,
- ❖ Amadou Diori, pour sa disponibilité et son esprit de clairvoyance avec lesquels il nous a guidés ;
- ❖ Moussa Oumarou, coordonnateur national FIJ pour son aide matérielle et son encouragement

Nos remerciements vont également à :

- ❖ Tout le personnel du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture du Niger pour leurs aides matérielles et techniques d'une grande qualité ;
- ❖ Tout le personnel de l'administration et le corps professoral l'INSEPS pour sa disponibilité et son professionnalisme ;
- ❖ Et à tous ceux qui, à un moment ou à un autre nous ont apporté leurs aides et conseils pour la réussite de ce travail.

LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- ANPE : Agence National pour la Promotion de l'Emploi
- CNSS : Commission Nationale de Suivi et de Soutien
- CONFESJES : Conférence des Ministères de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
- CTOS : Comité Technique de Sélection et d'Orientation
- CUN : Communauté Urbaine de Niamey
- DEP : Direction des Etudes et de la Programmation
- DISEJ : Direction de l'Insertion Socio-économique des Jeunes
- DINAPEJ : Dispositif National pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Jeunesse
- DRFM : Direction des Ressources Financières et du Matériel
- DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
- FIJ : Fonds d'Insertion des Jeunes
- FJE : Fonds Jeunes-Emplois
- FMI : Fonds Monétaire International
- FRPC : Faculté pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
- INS : Institut National de la Statistique
- INSEE : Institut National de la Statistique et des études économiques
- OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement
- PEJ : Projet d'Entrepreneuriat Jeunesse
- PIJD : Programme d'Insertion des Jeunes Diplômés
- PIPME : Programme d'Insertion dans les Petites et Moyennes Entreprises

PISI : Programme d'Insertion dans le Secteur Informel
SE : Suivi Evaluation
SDF : Système de Financement Dégressif

TABLE DES MATIERES

Dédicaces	i
Remerciements.....	ii
Sigles et abréviations	iii
Introduction générale	1
Première partie : Cadre théorique et méthodologique	
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE	4
1.1 Justification du choix du sujet	4
1.2 Définition des concepts	4
1.3 Revue littéraire	6
1.4 Problématique	10
1.5 Objectif de la recherche	18
1.6 Délimitation du champ d'étude	18
CHAPITRE II : DESCRIPTION DU CHAMP D'ETUDE	19
2.1 Présentation de la Ville de Niamey	19
2.1.1 Evolution de la population	20
2.1.2 Aspect socioéconomique	20
2.1.3 Les infrastructures sanitaires.....	21
2.2 Présentation du programme FIJ/CONFES	21
2.2.1 Mission et mode d'intervention	22
2.2.2 Les différents systèmes de financement utilisés par le FIJ	22
2.2.3 Description générale du FIJ	24
2.2.3.1 Les conditions d'accès au FIJ	24
2.2.3.2 Organe de décision	25
2.3 Présentation du dispositif FIJ Niger	25
2.3.1 Organisation et fonctionnement du dispositif FIJ Niger	26
2.3.1.1 L'organisation nationale.....	26
2.3.1.2 L'organisation régionale.....	28
2.3.2 Le suivi évaluation du dispositif FIJ du Niger	29

CHAPITRE III : CADRE METHODOLOGIQUE	30
3.1 Méthodologie	30
3.1.1 Population et échantillonnage	30
3.1.1.1 Population mère	30
3.1.1.2 Echantillonnage	30
3.1.2 Instruments de collectes de données	31
3.1.2.1 Questionnaire	31
3.1.2.2 Entretien	31
3.2 Déroulement de l'enquête.....	31
3.3 Difficultés rencontrées	32

Deuxième partie : cadre pratique

CHAPITRE IV : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	34
4.1. Présentation, analyses et interprétations des résultats des jeunes promoteurs et promotrices ayant bénéficié du financement FIJ/CONFESJES.....	34
4.1.1 Les caractéristiques marquantes des jeunes promoteurs	34
4.1.2 Formation : connaissances et compétences du jeune Entrepreneur	35
4.1.3 Financements	36
4.1.4 Exploitation des entreprises des jeunes	37
4.1.5 Suivi/accompagnement	39
4.2 Présentation, analyses et interprétations des résultats de l'entretien avec les formateurs.....	40
4.3. Présentation, Analyses et interprétations des résultats de l'entretien avec le Coordonnateur	42
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	44
BIBLIOGRAPHIE	47

ANNEXES

Introduction générale

L'importance de l'emploi dans l'économie d'un pays, quelque soit son niveau de développement n'est pas à démontrer. Cette importance est liée non seulement à son rôle moteur de l'économie mais aussi à ses multiples implications sociales qui, permettent d'assurer un équilibre au sein de la société. Ainsi, l'un de défis que doit relever tout Etat, c'est de trouver de l'emploi à ses populations.

L'accès à l'emploi est un principe reconnu par la Déclaration de Philadelphie de l'Organisation Internationale du Travail du 10 Mai 1944 qui consacre : « tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales ».

Dans le même ordre d'idées, la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948 à son article 23 alinéa1 stipule que « toute personne à droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ». Aussi, la Constitution du 25 novembre 2010 du Niger à son article 24 alinéas 2 et 3 stipule que « l'Etat veille à l'épanouissement matériel et intellectuel de la jeunesse. Il veille à la promotion de la formation et de l'emploi des jeunes ainsi qu'à leur insertion professionnelle ».

Au Niger, la problématique de l'emploi est devenue aigue depuis les années 80 caractérisé par la crise économique. Par ailleurs, la forte croissance démographique que connaît le Niger a occasionné un afflux des jeunes au chômage ; aggravé par une urbanisation croissante

consécutives à un exode rural lié à un problème de sous emploi en milieu rural.

Dans un tel contexte caractérisé par des déséquilibres spécifiques entre les sexes, les générations et les secteurs d'activités. Il est difficile d'aboutir à une création d'emploi à la mesure de la demande disponible sur le marché de l'emploi. Dès lors le problème de chômage a commencé à se poser avec acuité.

Devant une telle situation des mesures hardies au plan national ont été prises pour la promotion de l'auto-emploi des jeunes.

C'est ainsi qu'un certain nombre de programmes de promotion de l'emploi dans le cadre de l'insertion et de la réinsertion professionnelle a été mis en œuvre, notamment par :

- l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE), créée en 1996, et sous tutelle du Ministère de la Fonction Publique et du Travail a piloté plusieurs programmes ;
- et le programme entrepreneuriat jeunesse a été initié par la CONFESJES et piloté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. « Dans le cadre de ce programme, le dispositif FIJ crée en 1994 constitue l'outil privilégié de la CONFESJES.

Le FIJ consiste en des formations à l'intention des jeunes et de leurs encadreurs ainsi qu'aux financements destinés à la création de micro entreprises, des subventions pour le démarrage et pour la consolidation des projets socioéconomiques des jeunes»¹.

¹ Fonds Insertion des Jeunes(FIJ).htm :www.confesjes.org/component/weblinks/2/2

- Enfin, le programme spécial du Président de la République qui prend en compte toutes les différentes catégories de jeunes.

Au regard de tous ces programmes, nous constatons que les entreprises des jeunes promoteurs et promotrices ayant bénéficiés de l'appui des ces structures rencontrent d'énormes problèmes dans la mise en place et en œuvre, ce qui entravent la pérennisation de leur entreprise.

Eu égard à tout ce qui précède, il est donc nécessaire d'identifier les obstacles et d'engager des réflexions approfondies afin d'envisager un ensemble de mesures cohérentes à même de favoriser la création et la promotion de l'auto emploi. C'est toutes ces raisons qui nous ont amené à réfléchir sur le thème : viabilité économique des entreprises des jeunes financées par le FIJ/CONFESJES : cas des jeunes promoteurs et promotrices de la ville de Niamey de 2005 à 2010.

C'est ce dernier qui sera développé et constitue l'objet de notre étude. L'étude cherche à savoir pourquoi ces entreprises ne sont pas viables et proposer des solutions correctives afin de pérenniser l'auto emploi, seul gage permettant de résorber le chômage au Niger.

Ainsi, cette étude est articulée en quatre (4) chapitres qui se présentent ainsi :

- le premier chapitre porte sur le cadre théorique ;
- le deuxième sur la description du champ d'étude ;
- le troisième sur le cadre méthodologique ;
- enfin le quatrième sur la présentation, l'analyse et interprétation des résultats.

PREMIERE PARTIE :
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

1.1 Justification du choix du sujet

Le choix de ce thème s'explique par le fait que le programme d'auto emploi FIJ /CONFEJES a financé plusieurs projets d'entreprises à travers le DINAPEJ. Mais ces entreprises sont confrontées à de multiples problèmes notamment ceux relatifs à leur viabilité et à leur pérennisation.

Les raisons de la présente étude, c'est d'identifier les obstacles la bonne marche de ces entreprises et proposer des solutions en vue de la promotion de l'auto emploi.

1.2 Définition des concepts

viabilité² : est la capacité d'une entreprise à faire face à ses engagements et à la suffisance de ses fonds propres par rapport aux risques générés par son activité.

Pour notre travail la viabilité c'est la capacité à vivre des entreprises des jeunes qui ont reçu le financement du FIJ/CONFEJES.

Pour nous le groupe de mot **viabilité économique** : c'est la capacité de l'entreprise à faire face à ses obligations court, moyen et long terme

Entreprise³ : c'est ce qu'on propose d'entreprendre, organisation autonome de production de biens et de services marchands.

² www.trader-finance.fr/lexique-finance/definition-lettre-o/

³ Dictionnaire : Le nouveau petit Larousse robert, illustré 2010

Pour nous une entreprise : c'est une structure, une organisation de production de biens et services.

Jeune⁴ : c'est quelqu'un qui n'est avancé en âge, qui a encore la vigueur, le charme de la jeunesse.

Jeune⁵ : le jeune est celui dont l'âge est compris entre 15 et 25 ans.

Les Nations Unies classent communément dans les catégories de jeunes tous ceux qui ont entre 15 à 24 ans.

La notion même de jeune varie en fonction de l'âge, du sexe, du statut, et de la catégorie du public à laquelle le jeune appartient.

Au Niger, la charte nationale de la jeunesse⁶ réactualisé en octobre 2009, en son article premier stipule que la notion de jeunesse au sens large du terme est aussi un fait biologique que psychologique et un phénomène social cependant au sens large de la charte « jeune » s'applique à toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.

Promoteur (trice)⁷ : c'est une personne qui donne la première impulsion (à quelque chose), qui provoque la création, la réalisation.

Pour nous promoteur (trice) c'est une personne qui pour la première fois crée sa propre entreprise.

1. 3 Revue de la littérature

⁴ Dictionnaire petit Larousse, illustré 1986

⁵ UNICEF : situation des enfants dans le monde

⁶ Charte nationale de la jeunesse réactualisée, article premier

⁷ Nouveau petit Robert, illustré 1994

Pour mieux situer la question de viabilité des entreprises des jeunes, nous avons fait une revue littérature qui met en exergue la viabilité, même si certains documents ne traitent pas de façon spécifique le thème, ils donnent beaucoup d'indications sur le sujet. Certains abordent la question en donnant des pistes qui permettent la viabilité et d'autres ont traité des problèmes et des raisons qui poussent les entreprises à la fermeture.

Parmi ces documents, Murphy et Callaway (2004)⁸ démontrent que « la réussite entrepreneuriale est sensiblement liée à l'engagement du fondateur. En effet, les entrepreneurs fortement engagés expriment des liens émotifs forts à leur entreprise. Ils sont généralement moins disposés à vendre ou à clôturer leur entreprise indépendamment de la performance économique réalisée. Ils sont prêts à investir leurs biens financiers et leurs énergies pour soutenir le développement et la survie de leur affaire. Cependant, les entrepreneurs qui sont moins engagés se concentrent plus sur les coûts d'opportunité. La performance financière devient donc un facteur critique afin de décider de la continuité ou de la discontinuité de leur affaire. Ils sont donc à tout moment prêts à vendre ou à clôturer leurs entreprises pour saisir une opportunité plus intéressante. Les entrepreneurs qui expriment un faible engagement investissent plus d'argent et d'énergie dans l'identification et l'évaluation des solutions de rechange possible à l'affaire existante ».

Dans une autre étude, Catherine Renne, Philippe Trogan et Jacques Bonneau soulignent que « la grande majorité des entreprises de

⁸ Monographie de Dji brilla Adamou : Echec entrepreneurial des entreprises des jeunes : cas des jeunes entrepreneurs du programme spécial du Niger 2010, p.17

l'industrie, du commerce et des services qui disparaissent plus fréquemment des répertoires sont les jeunes entreprises. Le taux de cessation d'activité est plus grand pour les jeunes entreprises de moins de 5ans et petit pour les entreprises de 5 ans et plus. Aussi, la même l'étude fait ressortir que le plus souvent, la pérennité est appréciée par le « taux de survie » à cinq ans, de sorte que toutes les entreprises qui ont disparu sont considérées comme ayant échoué. Elle indique ensuite que, parmi ces disparitions, seuls les trois quarts correspondent effectivement à des fermetures pour cause économique, le reste étant lié soit à des évènements tout à fait indépendants de la réussite économique de l'entreprise, soit même à une évolution tout à fait positive. L'étude a permis également de suivre le devenir des créateurs dont l'entreprise a disparu : Dix huit mois après la fermeture, 61% des anciens créateurs ont retrouvé un emploi »⁹.

C'est ainsi qu'en 2005, une étude axée sur la survie les entreprises de jeunes de Virginie Fabre et Roselyne Keyosse, souligne que « l'expérience prime sur le diplôme, surtout l'expérience professionnelle dans le même domaine. L'âge et le sexe ont aussi leur importance. L'étude précise que d'autres facteurs de survie de l'entreprise sont liés aux moyens mis en œuvre pour la créer et au choix du secteur d'activité, les deux étant souvent liés. Être bien entouré ou conseillé est un atout de plus. Elle indique également qu'avoir suffisamment investi au départ, puis régulièrement ensuite, aide l'entreprise à se maintenir,

⁹ Rapport enquête de l'INSEE de RENNE. C, TROGAN. P et Bonneau: une nouvelle vision de la pérennité des jeunes entreprises ; 2005

voire à se développer. Enfin, l'entreprise qui a fait ses preuves a créé de l'emploi »¹⁰

Ainsi, une recherche similaire réalisée sur les entreprises parvient à une conclusion différente notamment le rapport de DUCHE .D. Ce rapport indique que « l'importance du contexte socioéconomique dans la viabilité d'un projet, apparaît désormais comme étant, au même titre que l'importance de la qualité du site, l'importance des facteurs liés à l'investissement, au montage financier, au marché, l'un des éléments clés qui doivent être pris en compte par les promoteurs d'un nouveau projet. De même le choix des managers, qui doivent, en représentant la société et les investisseurs, permettre l'intégration du projet dans son environnement socioéconomique, est l'un des maillons de la réussite et de la viabilité »¹¹.

Quant au mémoire sur l'analyse de la performance du dispositif de suivi évaluation d'un programme de création d'entreprise de jeunes : cas du FIJ financé par la CONFESJES au Niger de Mme Salamatou Amadou Kountché aborde de façon exhaustive la problématique de SE du programme FIJ. « Elle décèle les obstacles majeurs à l'atteinte de la performance du dispositif de SE tels que le non respect de la planification des activités du système, le retard dans la mise à disposition des fonds alloués et demandés par les partenaires d'exécution et des lenteurs dans le traitement des dossiers administratifs. Et à proposer des pistes de solutions qui méritent d'être approfondis afin d'assurer une fois de plus la pérennisation des

¹⁰ Rapport de l'INSEE de FABRE. V et KEYOSSE : Nouvelles entreprises, cinq ans après l'expérience du créateur prime sur le diplôme ,2006

¹¹ Rapport de DUCHE D : Influence socio économique sur la viabilité des entreprises, sépia conseil, saint Quentin Yvelines France

activités du programme et aussi d'ouvrir aux autres pays membres de la CONFEJES, un chemin d'organisation et de réussite »¹²

Mais les travaux de Jean-Philippe Perrier, Fanny Lepage, Marie Claude Gariépy et Diane Parent, mettent l'accent sur « l'analyse descriptive et statistique des déterminants technico- économique et financiers et les déterminants organisationnels notamment les aspects relationnels et les attributs personnels du repreneur. Les mêmes travaux font ressortir les critères qui garantissent la réussite ou la viabilité à long terme avant le transfert et après le transfert. Et indique que la situation au transfert ne garantit pas le succès, l'évolution après transfert ne garantit pas le succès, mais la gestion oui »¹³

En 1997, l'office de publications des communautés européennes a élaboré un ouvrage appelé, Manuel d'analyse financière et économique des projets de développement. Ce document vise à « fournir aux décideurs les principales informations financières et économiques sur l'efficacité, l'efficience, la viabilité, l'impact et la pertinence du projet. Elle commence par l'identification des agents économiques liés au projet et la détermination des situations « avec » et « sans » projet. Il indique aussi que pour les projets dont les produits sont valorisables, l'analyse financière permet ensuite de déterminer les besoins de financement, la rentabilité et la viabilité financière de chaque agent. L'analyse économique porte sur la contribution du projet aux objectifs économiques par le calcul des effets induits dans l'économie nationale

¹² Mémoire de Salamatou A Kountché. L'analyse de la performance du dispositif de suivi évaluation d'un programme de création d'entreprise de jeunes : cas du FIJ financé par la CONFEJES, juin 2012, Master professionnel en science et gestion

¹³ Rapport journées de l'établissement en agriculture de PERRIER JP, LEPAGE. F et GARIEPY MC: Les déterminants de la viabilité de l'entreprise agricole familiale transférée ; 2009

et sur la viabilité du projet dans l'économie internationale. Elle se conclut par l'étude de la rentabilité pour la collectivité et de la pertinence du projet pour les politiques économiques et les réformes structurelles ». ¹⁴

1. 4 Problématique

Depuis l'indépendance en 1960, le Niger a adopté la planification comme méthode de promotion et de gestion du développement socio économique. Ce système a contribué à améliorer le processus de développement.

Au début des années 80, une crise économique s'est déclenchée. Cette crise a eu comme conséquences principales une pause dans le développement et des coûts sociaux importants pour les différentes couches sociales.

Des nombreuses manifestations de cette crise ont continué à résister aux thérapeutiques appliquées essentiellement au niveau des finances publiques ; ce qui entraîne entre autres l'accumulation d'arriérés de paiement, la faiblesse de mobilisation des ressources internes.

Pour résoudre ces différents maux, le Niger a dû procéder en 1983 au réajustement de sa politique économique et sociale par la signature des accords avec les institutions financières internationales. Ces accords étant généralement assortis de nombreuses conditionnalités. Ils ont eu

¹⁴ Résumé ouvrage de référence : analyse financière et économique des projets de développement, Luxembourg : office des publications des communautés européennes, 1997

des conséquences néfastes sur l'emploi des jeunes diplômés. C'est notamment l'arrêt de la programmation des recrutements par l'Etat (seul pourvoyeur d'emploi) et ses démembrements et l'institution en 1995 du concours d'entrée à la Fonction Publique. Il ya également la restructuration et la privatisation des entreprises publiques entraînant le licenciement de nombreux travailleurs qui viendront ainsi grossir le nombre déjà élevé de demandeurs d'emploi.

Pendant ces temps les écoles, les universités et autres centres de formation continuent à déverser sur le marché de l'emploi des jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi dont le nombre ne fait que s'accroître d'année en année.

Toujours dans le souci d'une amélioration meilleure le document, « Faculté pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance » (FRPC) du FMI et des Documents de Réduction de la Pauvreté (DSRP) furent proposés au pays à partir de 2000.

Jusqu'en 2002, l'économie nigérienne se caractérise par une croissance inférieure au rythme de progression démographique. Ce qui n'a pas permis l'amélioration du pays et de créer des emplois décents pour la jeunesse qui représente près de la moitié de la population.

Or, la jeunesse représente un atout pour le développement. Les jeunes apparaissent comme un élément moteur, un élément de progrès. Comme l'a si bien dit depuis 1971 M.U.THANT,¹⁵ alors secrétaire général de l'ONU : « le développement de la plupart des pays en voie de développement vise à apporter des meilleurs conditions de vie à une

¹⁵ M.U.THANT, les jeunes au service de la société : nouvelles tendances NEW YORK(1971

population composée en grande partie de jeunes ; et il est donc naturel de lier jeunesse au développement ; il ne pourra y avoir aucun développement si les jeunes générations n'y participent pas, aucun plan de développement ne pourra être mis en œuvre s'il n'y a pas un grand nombre de jeunes qui y participent ... »

L'investissement dans les programmes de jeunesse aidera à briser la pauvreté rampante et atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Donc, l'emploi des jeunes est un souci majeur pour le gouvernement. Le chômage des jeunes et les situations où les jeunes renoncent à la recherche d'emploi où travaillent dans des conditions inadéquates (sous emploi) entraînent des coûts supplémentaires pour l'économie, la société et pour l'individu et sa famille.

Malheureusement, les jeunes rencontrent des difficultés dans la recherche de l'emploi. Les difficultés majeures auxquelles ils sont confrontés sont la raréfaction des offres d'emploi et la rigidité du marché de l'emploi.

Pour ce qui est du deuxième, non seulement les offres d'emploi sont rares, mais celles qui sont disponibles ne sont pas encore accessibles pour les jeunes. En effet la plupart ; de ces offres posent comme condition d'accès pour postulat, l'acquisition d'une ancienneté pouvant varier de un(1) à trois(3) ans, voire cinq(5) ans.

Vu la place des jeunes dans le processus de développement socioéconomique et dans les situations dans lesquelles ces jeunes se trouvent, il est important de penser à l'amélioration des conditions de vie de cette couche sociale.

C'est pourquoi, dans le cadre de la recherche des solutions aux problèmes de chômage et de sous emploi que l'Etat a conçu plusieurs programmes d'auto emploi¹⁶ notamment :

- ❖ le programme d'insertion des jeunes diplômés (PIJD) ;
- ❖ le programme d'insertion dans le secteur informel (PISI) ;
- ❖ le programme d'insertion dans les petites et moyennes entreprises (PIPME) ;
- ❖ le programme du président de la république.

Pour permettre aux jeunes de bénéficier d'actions de formation en vue de l'obtention d'emplois décents voire de lignes de crédits pour s'installer à leur propre compte et devenir ainsi par eux mêmes des pourvoyeurs d'emploi. C'est dans la même perspective que le CONFEJES a conçu et mises en œuvre des actions novatrices et porteuses en créant en 1994 le FIJ qui constitue l'outil privilégié de soutien à l'insertion socio professionnelle et économique des jeunes en particulier dans les Etats et gouvernements membres.

Ce programme vise à valoriser le potentiel jeunesse au sein du processus de développement des Etats et gouvernements membres de la CONFEJES.¹⁷

Pour mettre en œuvre cet objectif, « le dispositif FIJ/CONFEJES met à la disposition des jeunes et de leurs encadreurs des formations ainsi que le financement destiné à la création de micros entreprises, à des

¹⁶ Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi

¹⁷ Document de présentation FIJ/CONFEJES : www.confeyes.org/component/weblinks/2/2

subventions pour le démarrage et pour la consolidation des projets des jeunes »¹⁸.

A la date d'aujourd'hui, le dispositif a permis de former 33 000 jeunes à l'entrepreneuriat.¹⁹ Au niveau des pays membres, le FIJ/CONFESJES a financé de 2005 à 2010 un total de 131 projets d'entreprises dans 17 pays pour un montant de 1.130.987.660 F CFA.²⁰

¹⁸ Idem

¹⁹ Idem

²⁰ Idem

Tableau n°1 : nombre de projets et financement FIJ octroyés de 2005 à 2010

Pays	Nombre de projets et financements FIJ octroyés de						Total
	2005 à 2010						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Bénin	8 12.250.000	4 8.800.000	8 18 040 000	5 10 875 000	8 12 075000	5 12 000 000	38 74000 000
Burkina Faso	13 14775 000	10 13 92000	8 10 622 150	7 10 225 000	12 8 379300	10 13 216 750	60 71 143200
Burundi	3 7 425 000	0	4 10 800 000	6 16 950 000	7 11 700000	9 12 900 000	29 59 775000
Cameroun	9 14 175 000	5 9 109000	6 10500 000	7 14 425 000	6 9 225 000	6 13 700 000	39 71134 000
Centrafrique			1 1 875000	5 7 375 000			6 9 250 000
Cap-Vert	8 12 600 000	2 3 350 000					10 12935 000
Congo							
Cote d'ivoire		6 10 575000	10 15700000	8 12 750 000	10 10 843200		34 49 868 000
Egypte			11 275 000		4 11 512 500	5 13 100 000	10 25 887 500
Gabon	9 12 975 000	7 10 375000	5 8 075 000				21 31 425 000
Guinée Equatorial							
Haïti						2 7000 000	2 7000 000
Madagascar	6 5 375 000	8 16 300000	8 11 395 325		12 13 125 000	9 14 200 000	43 60 395000

Mali		5 9 300000	6 8 700 000	8 19 400 000	8 9 806 250	8 12 256 250	35 59 462 500
Maroc			25 150 000	7 20 750 000	6 11 718 750	2 3 200 000	17 40 818 750
Maurice	5 13 450 000			3 9 200 000	7 13 822 500		15 36 472 500
Mauritanie			5 8 375 000	8 19 100 000	12 11 250 000	8 13 706 250	33 52 431 250
Niger	14 12 375 000	8 10 025000	12 21 150 000	11 24 125 000	14 11850 000	10 12 800 000	69 92 325 000
RDC		7 15 125000			4 7 125 000	3 7 500 000	14 29 750 000
Rwanda							
Sénégal	11 14 600 000	9 14 125000	4 6 350 000	6 18 070 000	10 11 850 000	10 13 400 000	50 78 395 000
Seychelles					5 9 817 500	4 7 670 000	9 17 487 000
Tchad	11 13 650 000	11 18 800000	5 7 875000		6 12 525 000	7 13 200 000	40 66 050 000
Togo	10 13 400 000	13 18 825000	17 21280000	8 18 016 000	8 12 502 185	10 13 687 500	66 97 710 685
Tunisie	5 1 915 000			7 23 145 000	8 12 806 250	8 13 200 000	28 61 066250
Total	2 158 965 000	95 158634000		96 224 406 000	147 201 833435	13 1 219 888000	11 30 987 660

Source : FIJ/CONFES : www.confes.org/component/weblinks/2/2

NB : Les chiffres en rouge sont le nombre de projets financés l'année et le noir le montant du cout des projets

Au Niger, à travers le dispositif pour la promotion de l'entrepreneuriat de jeune, le FIJ a financé de 2005 à 2010 soixante neuf(69) projets d'entreprises pour un montant de 92.325.000 f CFA²¹ (voir tableau ci-dessus).

Malheureusement, nous constatons que ces entreprises ne sont pas pérennes et ont des réelles difficultés dans la mise en place et en œuvre. Pourtant, pour pallier à cet état de fait, une multitude mesures d'accompagnement, de soutien et de « suivi » ont été initiées ces dernières années par les programmes d'entrepreneuriat des jeunes. Pourtant, « la présence du parrain est essentielle car celui-ci permet au créateur d'avoir un suivi personnalisé durant la première année de l'activité de l'entreprise. Issu du milieu économique local, il peut faciliter l'intégration du créateur dans ce réseau »²²

Malgré les efforts faits par le gouvernement et les partenaires dans le domaine de l'insertion socio professionnelle et économique des jeunes, le problème persiste. Alors nous nous sommes dit qu'il est temps d'analyser cette situation afin de déceler là ou se trouve les goulots d'étranglement.

²¹ FIJ/CONFESJES: www.confesjes.org/component/weblinks/2/2

²² France initiative, reportage sur le parrainage, www.france-initiative.fr

C'est pour cela que nous nous sommes posés un certain nombre de questions :

- ✓ quels sont les obstacles à la viabilité économique de ces entreprises ?
- ✓ le dispositif national mis en place a-t-il des limites opérationnels ?
- ✓ les procédures de suivi /accompagnement sont-elles inefficaces ?
- ✓ la formation en entrepreneuriat a-t-elle ignoré des risques environnementaux pertinents ?

Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre pour savoir comment viabiliser les entreprises financées par le FIJ/CONFES, notamment celles des jeunes promoteurs et promotrices de la ville de Niamey de 2005 à 2010 ?

1.5 Objectifs de la recherche

L'étude cherche à :

- ❖ identifier les insuffisances qui entravent la viabilité économique des entreprises FIJ/ CONFES de la ville de Niamey ;
- ❖ proposer des solutions en vue de la viabilisation économique de ces entreprises.

1.6 Délimitation du champ d'étude

Compte tenu du temps et des moyens qui sont à notre disposition, notre étude se limitera aux entreprises des jeunes financées par le FIJ/CONFES implantées dans la ville de Niamey de 2005 à 2010.

Chapitre II Description du champ d'étude

2.1. Présentation de la ville Niamey



Capitale de la république du Niger, la ville de Niamey est entourée par le département de Kollo à l'exception de la partie nord-sud limitée par le département de Say. Elle est traversée par le fleuve Niger.

La ville de Niamey est une ville cosmopolite qui croît à un rythme vertigineux sur le double plan démographique et spatial. La ville de Niamey est érigée en ville par l'ordonnance n°2010-56 du 17 septembre 2010 portant érection des communautés urbaines de Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder en communes à statut particulier ou ville et les communes les composant en arrondissements

La ville de Niamey couvre une superficie de 239.263 km² soit 0,02% du territoire national. Son territoire est constitué par cinq (5) arrondissements communaux et de 67 quartiers.

- L'ancienne commune I, située à l'ouest de la rive gauche du fleuve, est divisée en deux (2) arrondissements communaux : 1^{er} arrondissement et 2^e arrondissement ;
- l'ancienne commune II, située à l'est de la rive gauche du fleuve, est divisée en 3^e arrondissement et 4^e arrondissement ;
- l'ancienne commune III, située à la rive droite, est le 5^e arrondissement.

2.1.1 Evolution de la population

De 1800 habitants en 1905, la population de Niamey est passée à 9.905 habitants à l'indépendance en 1960, 242.973 habitants au recensement général de la population de 1977, 674.950 au dernier recensement de 2000, selon l'estimation de l'INS, elle est de 1.302.910 habitants en 2011 et 1.388.682 habitants en 2012.

2.1.2 Aspect socio économique

L'activité principale exercée par les habitants de la ville de Niamey est l'agriculture car 80% de la population s'adonne à cette activité.

Le secteur informel²³ occupe une place prépondérante dans le domaine de l'emploi en milieu rural et urbain et dans une multitude de branches d'activités. On y recense quelques 150 métiers qui se répartissent parmi les activités d'extraction, de manufacture, de transport et de services rendus aux ménages et aux entreprises. Son rôle se renforce du fait de l'incapacité du secteur moderne de l'économie publique et privée, à répondre à une forte demande d'emploi dont la principale

²³ Document d'enquête du secteur informel de la CUN 1986

caractéristique est sa faible productivité. Il occupe plus de 85% de la main d'œuvre et crée plus de 75% de la valeur ajoutée de l'économie.

2.1.3 Les infrastructures sanitaires

Au plan santé, les infrastructures sanitaires se composent comme suit²⁴ : deux (2) hôpitaux nationaux, un hôpital régional, une maternité de référence, trente trois (33) centres intégrés de type I, dix (10) centres intégrés de type II, vingt six (26) cabinets médicaux, sept (7) centres de soins spécialisés, onze (11) cases de santé, soixante six (66) salles de soins, trente quatre (34) cliniques.

2.2 Présentation du programme FIJ/CONFESJES

Dans ce cadre de l'insertion sociale, économique et professionnelle, la CONFESJES a ainsi appuyé les gouvernements qui ont élaboré des stratégies destinées à intégrer une jeunesse de plus en plus nombreuse, désœuvrée parce que sans emploi et à l'avenir incertain.

Parmi les actions concrètes qu'elle a menées, il importe de signaler la création de deux systèmes d'aide à l'initiative des jeunes, dont la grande majorité n'a pas les fonds minimums requis pour démarrer dans la vie active.

Mais, c'est à partir de la fusion de ces deux systèmes d'aides notamment le Projet Entreprenariat jeunesse (PEJ) (1988) et le Fonds Jeunes-Emplois (FJE), crée en 1992, qu'en janvier 1994 le Fonds d'Insertion les Jeunes (FIJ) a été créé.

²⁴ INS Niger : Niamey en chiffres édition 2010

Le FIJ est l'une des composantes majeures du Programme Jeunesse de la CONFEJES.

2.2.1 Missions et modes d'intervention

Selon la CONFEJES²⁵, le FIJ vise à favoriser la participation active des jeunes au processus de développement socio-économique de leurs pays. Il a pour missions :

- ❖ de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et leur offrir des formations y afférentes ;
- ❖ de soutenir des initiatives pilotes dans le domaine de l'insertion sociale et économique des jeunes ;
- ❖ de susciter des dynamiques locales, régionales et nationales pour mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets, les conseils techniques et les soutiens institutionnels nécessaires à leur réussite.

Le FIJ intervient selon deux (2) modes :

- ❖ des formations à l'intention des jeunes et de leurs encadreurs ;
- ❖ des financements destinés à la création de la petite entreprise et des subventions pour le démarrage et pour la consolidation des projets socioéconomiques des jeunes (agropastoral, petits métiers, artisanat, services).

2.2.2 Les différents systèmes de financement utilisés par le FIJ

Les financements accordés par la CONFEJES aux jeunes porteurs de projets dans le cadre du FIJ ont été mise en œuvre à partir de 1994.

²⁵ FIJ/CONFEJES: www.confejes.org/component/weblinks/2/2

Depuis cette date, les mécanismes de financement²⁶ des projets dans le cadre du FIJ ont connu quatre évolutions majeures :

De 1994 à 1999, les financements du FIJ étaient des subventions et l'apport personnel du promoteur n'était obligatoire, mais souhaitable.

De 1999 à 2003, les financements du FIJ sont devenus des prêts remboursables en 5 ans avec un intérêt de 5%. Les remboursements ne sont pas opérés qu'au niveau des pays qui devaient procéder par le système de revolving (crédit renouvelable ou crédit reconstituable) en vue de renforcer les fonds nationaux d'insertion.

De 2003 à 2006, les financements redeviennent des subventions avec obligation d'apport personnel du promoteur qui est égale à 5% au moins du coût du projet.

Depuis 2007, le Système de Financement Dégressif (SFD) est le nouveau système de financement en vigueur pour la soumission de tout dossier FIJ. Le SFD est un mode de financement par lequel le montant à décaisser par échéance est de plus en plus petit au à mesure que ce décaissement s'effectue. Dans cette optique l'échéance retenue est de trois (3) ans .Le schéma du SFD²⁷ s'établit comme suit : 1ère année : 75% du coût du projet ; 2è année : 60% des 75% ; soit 15% du coût du projet ; 3è année : 40% des 75% ; soit 10%du coût du projet.

²⁶ ²⁶ Rapport dévaluation d'impact du programme Fonds d'insertion des jeunes. PDF, p.12

²⁷ ²⁷ Rapport dévaluation d'impact du programme Fonds d'insertion des jeunes. PDF, p.12

2.2.3- Description générale du FIJ

Le fonds comprend quatre (4) volets d'intervention :

- ❖ Le groupement de jeunes porteurs de projets, lieu d'échange et de formation ;
- ❖ La démarche pédagogique ; du FIJ vise à donner confiance au jeune. Elle consiste en l'acquisition de l'esprit d'entreprise et à l'apprentissage du processus de mise en œuvre du démarrage d'une entreprise à l'aide d'ateliers de formation conçus en fonction du niveau de formation ou de scolarisation des jeunes.
- ❖ L'assistance technique assurée par un coordonnateur national et des encadreurs ;
- ❖ Le soutien financier aux projets les plus prometteurs :

C'est une subvention qui est attribuée aux projets les plus prometteurs qui ne disposent pas de capitaux suffisants ou qui ne peuvent offrir les garanties exigées par les institutions financières ou les bailleurs de fonds.

2.2.3.1 Les conditions d'accès au FIJ

Peuvent être bénéficiaires du FIJ, tous les jeunes de moins de 30 ans, scolarisés, déscolarisés ou non scolarisés, diplômés ou non, ressortissants de l'un des pays membres de la CONFESJES ayant préalablement une formation à la création et à la gestion d'entreprises. *Aussi, à condition que* chaque Etat verse tous les ans la somme de trois millions de francs CFA (3 000 000 F CFA). Mais, les projets suivants seront privilégiés les projets collectifs, les projets de jeunes filles, les projets en zones rurales, les projets à caractère agro pastoral.

Exceptionnellement, le FIJ finance les projets des jeunes handicapés âgés de 16 à 35 ans

2.2.3.2 L'organe de décision

Le comité technique d'orientation et de sélection (CTOS) est chargé, en application des règles de fonctionnement du FIJ, d'émettre des avis, de formuler des recommandations à la CONFESJES à partir des rapports techniques et financiers

Le CTOS est aussi chargé, en application des règles de fonctionnement du FIJ, de sélectionner les projets dans le cadre de la programmation annuelle, d'émettre des avis, de formuler des propositions et de faire un rapport au secrétaire Général de la CONFESJES.

2. 3 Présentation du dispositif FIJ du Niger

Un Dispositif National de Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (DINAPEJ) a été initié depuis 1988. Cependant, le dispositif national n'a été officiellement créé qu'en 1998 par arrêté ministériel n° 048/MJS/SN du 06 Aout 1998. Le processus de sa décentralisation s'est rapidement effectué avec la mise en place de huit (8) commissions régionales de soutien et de suivi et la formation des encadreurs régionaux.

Depuis sa création, ce dispositif n'a fait l'objet d'aucune évaluation permettant d'apprécier les résultats sur le terrain. C'est dans cette perspective que le ministère de la jeunesse a conduit en 2009 une mission de dynamisation du dispositif de promotion de l'entreprenariat des jeunes. Cette mission a abouti à la réinstallation des Commissions

Nationale et Régionales ainsi qu'à l'information et la sensibilisation des membres des huit (8) commissions régionales sur les outils du FIJ.

Dans le cadre de ses missions d'assistance, de soutien et de suivi, ce dispositif officiel est appuyé par les parrains des jeunes promoteurs et par le correspondant national de la CONFEJES.

2.3.1 Organisation et fonctionnement du dispositif FIJ du Niger

Le Dispositif National pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Jeunesse²⁸ comprend :

- une organisation nationale ;
- une organisation régionale.

2.3.1.1 L'organisation nationale

Elle est placée sous le pilotage de la Direction de l'insertion socio-économique des jeunes (DISEJ). L'organisation est composée de :

- ❖ Une commission nationale de suivi et de soutien qui a été créée par le Ministère en charge de la jeunesse.

La commission est constituée par plusieurs corps de métiers, composée des représentants d'institutions publiques et privées à caractère économique et financier.

²⁸ Arrêté ministériel n° 048/MJS/SN du 06 Aout 1998 portant création, attribution et organisation du dispositif national pour la promotion de l'Entrepreneuriat Jeunesse(DINAPEJ)

La commission nationale a pour mission²⁹ de:

- Soutenir la cellule Nationale de Formation des Formateurs à l'Entrepreneuriat Jeunesse ;
 - Présélectionner les projets pour l'attribution ou la recherche de soutien financier,
 - Participer à l'évaluation des projets FIJ ayant déjà démarré ;
 - Agir comme gestionnaire conseil et proposer des mesures d'accompagnement de l'entrepreneuriat jeunesse ;
 - Encourager et intégrer tout programme économique favorable à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes dans les circuits du monde des affaires.
- ❖ Un coordonnateur national

Il doit être un encadreur de jeunesse ; un cadre du Ministère de la jeunesse ; maîtriser l'environnement économique et socioprofessionnel du pays ; et nommé par un acte administratif (arrêté du Ministre).

- ❖ Une cellule Nationale de Formation des Formateurs à l'Entrepreneuriat Jeunesse chargée d'assurer la formation initiale et continue des formateurs à l'entrepreneuriat jeunesse.

- ❖ groupements des jeunes

Ces groupements encadrent les jeunes d'horizons divers. Ils se sont transformés en associations formelles et assurent l'encadrement de

²⁹ Arrêté ministériel n° 048/MJS/SN du 06 Aout 1998 portant création, attribution et organisation du dispositif national pour la promotion de l'Entrepreneuriat Jeunesse(DINAPEJ)

leurs membres au niveau local dans le domaine de la formation, du soutien et de la recherche de crédits nécessaires au financement de leurs micro-entreprises.

❖ parrains

Les parrains sont des personnes morales qui apportent reconnaissance, crédibilité et soutien au jeune promoteur.

Les parrains sont plus souvent choisis parmi les membres de la CNSS pour leur expérience en matière de pilotage de projet et leurs capacités à mobiliser des ressources financières supplémentaires.

❖ Correspondant national de la CONFEJES

Au Niger, le correspondant national est le Directeur général de la jeunesse. Il a pour rôle principal la diffusion des informations provenant de la CONFEJES au sein du Ministère de la jeunesse et vice versa. Il sert également de relais pour la transmission des correspondances, documents, rapports, etc.

2.3.1.2 L'organisation régionale

Le dispositif est doté à l'échelon régional de structures déconcentrées notamment :

- la Commission Régionale de Soutien et de Suivi pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Jeunesse. Elle est composée des membres représentants des directions départementales techniques et des organismes publics et privés à caractère économique et financier.

- la cellule régionale de Formation des Formateurs à l'Entrepreneuriat Jeunesse. Elle est aussi composée de formateurs des jeunes à l'entrepreneuriat.

2.3.2 Le suivi évaluation du dispositif FIJ du Niger

Au niveau national, le suivi et l'accompagnement des jeunes se font à travers un dispositif de SE comprenant une CNSS, un coordonnateur national et des encadreurs sous l'autorité de la Direction d'insertion socio-économique des jeunes (DISEJ).

Les missions de SE consistent essentiellement en des visites de terrain pour des évaluations ponctuelles des projets des jeunes au niveau national et régional.

Les moyens financiers nécessaires au suivi proviennent du Ministère de la jeunesse et de sports qui prévoit chaque année dans son budget un montant pour le suivi sur le terrain des activités de démarrage et de mise en œuvre des projets des jeunes et la CONFEJES qui alloue depuis la mise en place du système de financement dégressif, pour le suivi de chaque projet, cent cinquante mille francs CFA (150 000 F CFA) par an.

Chapitre III : Cadre méthodologique

3.1 Méthodologie

Cette étude sur la viabilité économique des entreprises des jeunes nécessite une démarche scientifique appelée méthode. Cette dernière comprend non seulement des techniques et outils mais aussi des éléments qui ont permis d'atteindre les objectifs.

3.1.1 Population et échantillonnage

Cette section relative à la méthode d'échantillonnage prend en compte la population cible, la population accessible et l'échantillon.

3.1.1.1 Population mère

Elle est constituée de l'ensemble des jeunes promoteurs et promotrices du Niger ayant bénéficiés du FIJ/CONFESJES de 2005 à 2010 qui sont au nombre de 181; auxquels il faut ajouter les structures intervenant dans la promotion de l'auto emploi FIJ notamment les trois (3) formateurs et le coordonnateur national. Mais pour des raisons financières, nous avons en définitive mené notre étude sur ceux de la ville de Niamey.

3.1.1.2 L'échantillonnage

Après le choix de la ville de Niamey qui nous servira de cadre d'étude. Pour mener notre enquête nous allons prendre tous les jeunes promoteurs de la ville de Niamey financés par le FIJ qui sont au nombre de 20 personnes qui se répartissent comme suit : 2007 :4 personnes, 2008 :5 , 2009 :5, 2010 : 6 sans compter les jeunes promoteurs de

2005 et 2006 dont nous n'avons pas eu les données spécifiques. Aussi, au moment du dépouillement du questionnaire nous n'avons eu que 17 réponses. Finalement, nous avons travaillé avec les jeunes promoteurs de 2007 à 2010, donc 17 jeunes, plus trois (3) formateurs et le coordonnateur national.

3.1.2 Instruments de collecte de données

3.1.2.1 Le questionnaire

Pour la collecte des données, nous avons élaboré des questionnaires individuels à l'intention des jeunes promoteurs. Dans ces questionnaires nous avons posé des questions relatives à l'identification des enquêtés, la formation, le financement, l'exploitation des entreprises des jeunes, au suivi accompagnement et au groupement.

La nature de l'information recueillie a déterminé celle des questions posées. Ainsi, des questions ouvertes ont été posées pour avoir plus d'information sur le sujet. Quant aux questions fermées, elles ont été posées dans de la recherche de réponses précises.

3.1.2.2- L'entretien

Outre, le questionnaire spécifique aux jeunes promoteurs, nous avons établi un guide d'entretien au coordonnateur national FIJ et aux formateurs.

3.2 Déroulement de l'enquête

Les sujets qui ont été l'objet de l'enquête y ont participé dans la plupart des cas sans difficultés majeures.

L'enquête s'est déroulée dans l'emplacement de leurs entreprises pour ceux en activité, soit à leurs services ou à domicile pour ceux qui sont en faillites.

L'enquête a couvert toute la période des grandes vacances, période de notre stage d'imprégnation et de responsabilité dans nos pays respectifs, allant du 1^{er} Aout au 31 Octobre 2012. Un mois a été consacré pour les différentes rencontres et les collectes de données. Eu égard à leur nombre nous avons rencontré individuellement les jeunes constituant notre échantillon pour la collectes des données. Quant au guide de l'entretien, nous avons pris des rendez-vous avec les différents enquêtés à leurs lieux de travail selon leur disponibilité.

3.3 Difficultés rencontrées

Elles sont de plusieurs ordres, on peut citer entre autres :

- ✓ le non respect des rendez-vous par les personnes ressources et les reports des rendez-vous ;
- ✓ L'inactivité de la majorité des entreprises ne permet pas de voir facilement les jeunes pour l'administration des questionnaires. Il a fallu passer par le président de l'Union des Jeunes Entrepreneurs (UJE) pour les retrouver, soit au lieu de l'emplacement de leurs entreprises pour ceux en activité, soit à leurs services ou à domicile pour ceux qui sont en faillite. Cela nous a fait beaucoup peiner ;
- ✓ Les difficultés relatives aux moyens financiers et matériels parce que nous savons que tout travail exige beaucoup des moyens soit pour la matérialisation du travail, soit pour les personnes intervenants dans l'activité et surtout les nombreux déplacements ;

- ✓ La réticence de certains jeunes promoteurs à nous rencontrer ;
- ✓ La consultation de certains documents se fait sur place, ce qui nous pose énormément de problèmes.

DEUXIEME PARTIE :
CADRE PRATIQUE

Chapitre IV : Présentation, Analyses et Interprétations des Résultats

Dans cette partie de notre étude, nous allons présenter les résultats recueillis sur le terrain grâce au questionnaire et au guide d'entretien. La présentation est faite sous forme de commentaires.

4.1. Présentation, Analyse et Interprétation des résultats recueillis auprès des jeunes promoteurs et promotrices ayant bénéficiés du financement FIJ/CONFES

4.1.1 Les caractéristiques marquantes des jeunes promoteurs

Parmi les jeunes ayant bénéficiés du fonds, deux(2) ont l'âge compris entre 21 et 25ans ; deux(2) autres entre 26 et 30ans ; neuf(9) entre 31 et 35 ans ; quatre(4) plus de 35ans. L'observation de ces résultats, nous amène à dire que ces jeunes ont presque atteint la limite d'âge d'entrée à la fonction publique. Le fait de les permettre de s'installer à leur propre compte était normal.

Concernant le sexe, douze (12) sont de sexe masculin et cinq (5) de sexe féminin. Cela montre que les hommes bénéficient plus que les filles dans l'octroi des fonds. Même si par ailleurs les candidatures féminines sont encouragées.

Quant au niveau d'étude dix (10) ont le niveau secondaire, six (6) niveau supérieur et un (1) le niveau primaire. Ce qui nous amène à dire que le niveau de la plupart ces jeunes promoteurs est un peu bas pour comprendre les contours de la gestion d'une entreprise.

Enfin, pour la situation matrimoniale neuf (9) sont des célibataires contre huit (8) des mariés. Il faut cependant noter que la moyenne d'âge est de 25 ans, le plus jeune a entre 21 à 25ans, le plus âgé à plus de 35 ans.

4.1.2 Formation : connaissances et compétences du jeune entrepreneur

Il ressort que cinq (5) ont un diplôme en informatique ; cinq (5) en administration ; deux (2) en artisanat ; un(1) en lettres modernes, en sociologie, infirmerie, sans diplôme.

A l'analyse des résultats, nous constatons que tous jeunes des enquêtés ont suivi la formation entrepreneuriat organisée par le programme FIJ. Les onze (11) disent que la durée de la formation est de (15) jours, les quatre(4) d'un mois; et deux (2) de 3 mois. Ils ont tous suivi la formation en entrepreneuriat avant de bénéficier de la subvention du FIJ. Mais la durée de cette formation est très courte (15 jours pour la majorité) pour permettre aux jeunes entrepreneurs de comprendre parfaitement le plan d'affaire.

Mais neuf (9) disent que l'idée de leur entreprise est en inadéquation avec leur qualification professionnelle contre sept en adéquation. A ce niveau, nous pouvons dire que le fait d'embrasser un domaine qu'on ne maîtrise pas bien, peut directement entraîner la faillite des entreprises.

On constate que treize (13) n'ont pas bénéficié de formation continue les aidant dans la gestion de leur entreprise contre quatre (4) qui ont reçu une formation, dont (deux (2) en management, un (1) en approvisionnement et gestion d'entreprise, un autre en communication et marketing. Or, nous savons que c'est la formation continue qui

permet de développer les compétences, « les connaissances (savoirs), les attitudes (savoir-faire), les habiletés (savoirs-être) nécessaire pour être performant durant le processus entrepreneurial »³⁰. Mais, ces connaissances et compétences pour une gestion au quotidien de l'entreprise font défaut à la majorité des jeunes.

Concernant les connaissances et compétences personnelles pour la gestion de leur entreprise, six (6) ont des connaissances en montage de projet, trois (3) en management et en négociation, quatre (4) n'ont aucune compétence et un (1) en micro business-start-up programmer. Nous constatons que même les compétences en marketing pourtant cruciale pour un bon écoulement des biens et produits, manquent à la majorité des jeunes bénéficiaires. La faible utilisation des techniques de management de marketing, de négociation, peut constituer les risques majeurs pour la survie de leur entreprise.

4.1.3 Financements

En ce qui concerne le montant octroyé par le FIJ/CONFESJES, parmi les dix sept enquêtés, dix (10) ont obtenu 500 à 1 million, six (6) de 1 à 2 millions et un (1) de 2 à 3 millions. Les douze (12) affirment que le montant correspondait au coût de démarrage estimé par le plan d'affaires par contre cinq (5) disent non. Cela est normal parce que tous les projets ne peuvent pas avoir la même enveloppe compte tenu de la diversité des activités. Mais, nous constatons que pour la grande majorité le montant octroyé est très insuffisant pour la mise en place d'une entreprise conséquente.

³⁰ Rapport d'évaluation d'impact du FIJ sur les Etats et les jeunes bénéficiaires, 2011, p 25 et 26

Pour les cinq répondants qui disent non, un (1) a procédé par étape pour démarrer son entreprise, les trois (3) sont aidés par leur famille, un (1) n'a donné de réponse.

Toujours parmi les cinq (5) répondants qui disent que le montant ne correspondait pas au coût de démarrage de leur entreprise, un (1) affirme que l'écart entre le montant alloué et le montant demandé est de 1 200 000, un autre de 1 500 000 et un encore de 500 000, deux (2) aucune réponse. Cela peut d'avance entamer la survie de l'entreprise.

A la question de savoir le nombre emplois créés au démarrage, six (6) des répondants affirment avoir créé deux emplois contre cinq (5) trois (3) emplois, trois un (1) et deux plus de trois (3). Ce qui prouve que la subvention du FIJ contribue également à créer des emplois pour d'autres personnes. Ce qui permettrait de résorber le chômage des jeunes.

L'observation des résultats des entreprises en activité nous indique que quinze (15) des enquêtés affirment que leurs entreprises ne sont pas opérationnelles contre deux (2) opérationnelles.

Pour les quinze (15) en cessation, dix sont à la recherche d'emploi donc se trouvant sans activité professionnelle. Les cinq (5) ont une évolution positive c'est-à-dire que les quatre (4) sont devenus contractuels et un (1) fonctionnaire.

4.1.4 Exploitation des entreprises des jeunes.

La réponse à la question de savoir le montant moyen de dépenses de fonctionnement et recettes par mois, nous constatons que sept (7) des enquêtés ont des dépenses de fonctionnement supérieures aux

recettes par contre quatre (4) des dépenses inférieures aux recettes, un (1) dépenses égales aux recettes, cinq (5) sont restés muets. Cet état de fait montre que la grande majorité des entreprises ne couvrent pas leurs charges d'exploitation. Ce qui démontre que le niveau de viabilité et de rentabilité économique est insatisfaisant, ont donc moins de chance de survivre et de maintenir leur activité.

Aussi, parmi les enquêtés, douze (12) ne payaient pas l'impôt contre quatre (4) qui payaient l'impôt. Pour les quatre payant l'impôt, ils payent respectivement de 25 à 35000F, 45 à 150 000F, 225000F et 25000F CFA. Parmi les quatre qui payent, les deux entreprises en activité continuent de payer. Ce qui montre que la grande majorité des enquêtés ne paye pas l'impôt. Cela est une bonne chose pour les jeunes entreprises.

Quant aux principales difficultés, les réponses données par les enquêtés sont le manque de clients(4) fois, les problèmes de taxes et charges(3) fois, l'insuffisance des fonds propres(4) fois, la concurrence trop fort (2) fois, la mésentente avec les associés (2) fois. A ceux là s'ajoute l'absence de suivi, le manque de soutien, la non maîtrise du marché, l'incapacité d'assurer les dépenses de souveraineté de l'entreprise, le manque de main d'œuvre qualifiée, insuffisance du montant alloué, le problème familial, la méconnaissance de gestion, le non paiement des reliquats de certains clients, la mévente, la rareté des matières premières et emballages, le problème d'écoulement des produits, l'éloignement. L'analyse des résultats permet de constater que le manque de clients, les problèmes de taxes et charges, l'insuffisance de fonds propres, la concurrence trop forte sont les difficultés qui reviennent de façon récurrente .Ces problèmes peuvent être des facteurs d'échec des jeunes entreprises.

Pour la recherche des solutions aux difficultés, cinq (5) sont restés muets, trois (3) ont demandé aide à leurs familles, deux(2) recherche de financement, trois (3) ont abandonné, association avec une autre entreprise plus expérimentée, utilisation des rapports humains Sacrifices, Patience, courage et détermination.

NB : En ce qui concerne les réponses de l'exploitation des entreprises des jeunes pour la plupart s'était au moment où l'entreprise était en activité

4.1.5 Suivi/accompagnement

A la question de savoir s'ils ont bénéficié de l'appui d'un encadreur du programme, quatorze (14) n'ont pas eu d'appui d'un encadreur du programme par contre trois (3) ont eu, et les trois en suivi évaluation. Cela dénote que le suivi accompagnement n'est pas effectif et le parrainage n'est pas pleinement opérationnel.

Or nous savons que « l'accompagnement vise à donner aux jeunes entreprises toutes les chances de succès. Le parrain doit aider le jeune créateur d'entreprise en difficulté à rebondir en cas de problème et à trouver les solutions adéquates. Et, au-delà de son expertise pour aider le jeune promoteur à résoudre ses problèmes, le parrain est là pour lui apporter un soutien d'ordre psychologique notamment, en l'aidant à prendre confiance en lui »³¹ Malheureusement nous constatons que le suivi accompagnement est déséquilibré et moins performant. Ce qui

³¹ Rapport d'évaluation d'impact du FIJ sur les Etats et les jeunes bénéficiaires, 2011, p 31

peut amener le jeune promoteur à se sentir isoler et à abandonner l'activité.

Seize (16) n'ont pas d'accompagnement d'un parrain contre un seul. Lui aussi c'est un accompagnement avec insultes et menaces. Ce qui a poussé le jeune a abandonné.

Après avoir reçu le financement FIJ, les jeunes doivent être membres d'un groupement. Le groupement assure l'encadrement de leurs membres au niveau local dans le domaine de la formation, du soutien et de la recherche de crédits nécessaires au financement de leurs micro-entreprises. Nous avons constaté que dix (10) sont membres d'un groupement contre sept(7) qui ne sont pas.

Parmi ces dix (10), les cinq (5) disent que le groupement les aide à la recherche de financement et formation, les deux(2) en formation de gestion et de leadership, un (1) motivation et instruction, les deux (2) aucun apport. Ce qui peut s'expliquer le fait que le mouvement associatif est marche au Niger et il permet d'assurer l'encadrement de leurs membres dans les domaines de la formation, du soutien et à la recherche de financement.

4.2 Présentation, analyses et interprétations des résultats de l'entretien avec les formateurs.

A la question relative aux modules de formation développés tous les trois (3) enquêtés affirment avoir utilisé le module FIJ. La durée de la formation était de 15 jours pour les sujets interrogés.

On constate que les deux (2) affirment l'existence d'un programme de suivi de la mise en œuvre des projets des jeunes contre un (1) qui non.

En ce qui concerne la fréquence des visites sur le terrain, les deux enquêtés qui disent oui, un affirme que c'est une visite au moment de l'installation du jeune promoteur, l'autre au niveau central par trimestre, le niveau régional par mois et le départemental par semaine. Ce qui démontre une fois de plus que le suivi n'est pas effectif, parce qu'on constate que même dans l'encadrement il ya une divergence de point de vue.

Selon les formateurs, les obstacles sont l'inefficacité du dispositif d'accompagnement (3 fois) et le manque de facilité d'accès au crédit (2 fois) reviennent de façon récurrente. Il y a également le problème de gestion, l'insuffisance des crédits octroyés, l'ingérence des parents dans la gestion des fonds, un mauvais démarrage et absence de suivi régulier constituent les principaux obstacles qui entravent la viabilité économique des jeunes entreprises.

L'observation des résultats obtenus sur les propositions des formateurs dans le cadre de la pérennisation des entreprises des jeunes promoteurs sont axées sur plusieurs points. Pour une meilleure pérennisation : un des répondants estime qu'il faut une formation conséquente des promoteurs aux différents modules FIJ, une formation en comptabilité et gestion, un bon appui financier au démarrage et un suivi régulier des projets par les encadreurs FIJ et les parrains des promoteurs avec l'appui des collectivités. Le second enquêté pense qu'il faut un suivi régulier de ces entreprises, responsabiliser le coordonnateur dans ses attributions, dans le suivi des jeunes, dans la gestion et, aussi, mettre un comité de suivi composé de techniciens et des formateurs FIJ. Le dernier enquêté propose un suivi de proximité et une convention d'objectif.

4.3 Présentation, analyse et interprétation des résultats de l'entretien avec le coordonnateur national FIJ

L'entretien avec le coordonnateur national FIJ couvrent les domaines suivants : la fonctionnalité du dispositif de formation, de suivi et de soutien, les moyens matériels, logistiques et financiers du suivi, les obstacles qui entravent la viabilité de ces entreprises, le système dégressif, les propositions pour la pérennisation, et de ce que doit faire l'Etat et les jeunes pour améliorer la viabilité et la rentabilité économique de ces micros entreprises.

A la question pour savoir le nombre d'entreprises financées par le FIJ de 2005 à 2010, il nous a fait savoir que 69 projets ont été financés et il en reste aujourd'hui trois. Ce qui montre que les entreprises des jeunes ne sont pas pérennes.

En ce qui concerne le dispositif de formation, il est fonctionnel, la proportion d'encadreur en activité est de 47 et le nombre de jeunes formés en moyenne par an est de 100. Ce qui prouve que le dispositif de formation est efficace.

Quant aux obstacles selon le coordonnateur, ce sont les problèmes de gestion, le manque de facilité d'accès au crédit, l'inefficacité du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires et l'insuffisance des crédits octroyés. Il y a également le temps de flottement entre le dépôt des dossiers et l'allocation des fonds qui est très long dont les principales conséquences négatives sont la surenchère, l'inflation, le découragement, le changement d'idée d'entreprise. Il affirme aussi que le système dégressif ne permet pas réellement à rendre viable les entreprise des jeunes à cause du retard dans l'allocation de la quote

part dégressive. Au vu, de ces lacunes, on comprend mieux la disparition des quinze (15) projets installés.

Le dispositif de suivi et de soutien est fonctionnel, les activités de suivi et de soutien menées sont de deux (2) par an, huit structures déconcentrées sont sur le terrain et mènent en moyenne deux activités de soutien par an. Mais les acteurs du suivi n'ont pas les moyens matériels et logistiques parce que l'Etat ne met à leur disposition un budget. C'est le FIJ qui a mis en place un fonds d'appui aux structures de suivi accompagnement, qui est insuffisant parce que le montant envoyé par le FIJ/ CONFESJES ne peut même pas couvrir les frais d'installation des projets et sont mis à notre disposition en retard. Ce qui dénote que les moyens sont très insuffisants pour un suivi de qualité. Il faut cependant noter l'inexistence de programmes nationaux qui intègrent le FIJ.

Concernant les propositions pour la pérennisation de ces entreprises, le coordonnateur national a fait les propositions en ses termes ; il pense qu'il faut un suivi rigoureux des projets par la DISEJ et pour la viabilité et la rentabilité ; l'Etat doit accompagner la commission nationale de suivi et de soutien dans son programme d'activités et les jeunes doivent être optimistes, motivés et combatifs et surtout être en contact avec les services techniques pour des conseils.

Conclusion et recommandations

Le problème de la viabilité économique des entreprises des jeunes en général et des jeunes promoteurs financés par le FIJ/CONFESJES en particulier est une préoccupation.

Nous nous sommes intéressés à ce problème à travers le thème « Viabilité économique des entreprises financées par le fonds d'insertion des jeunes de la CONFESJES : cas des jeunes promoteurs et promotrices de la ville de Niamey de 2005 à 2010 ». L'objectif de notre étude est d'identifier les insuffisances qui entravent la viabilité économique des entreprises FIJ /CONFESJES de la ville de Niamey et de dégager certaines pistes de solutions pour améliorer et développer les mécanismes permettant de rendre viables ces jeunes entreprises.

Pour ce faire nous avons fait une revue documentaire sur le concept de viabilité économique qui nous a permis de nous baser sur plusieurs écrits.

En nous appuyant sur notre recension des écrits, nous avons relevé des indicateurs à partir desquels nous avons élaboré des questionnaires : administré à un échantillon de 17 jeunes promoteurs FIJ/CONFESJES.

Outre, nous avons organisé un entretien avec le coordonnateur national FIJ et les formateurs du FIJ qui assurent la formation au nombre de trois(3).

Les résultats de notre investigation nous ont permis de déceler tout au long de cette étude des obstacles à la viabilité économique des

entreprises des jeunes promoteurs. Ces obstacles sont notamment les problèmes de gestion, l'inefficacité du dispositif de suivi accompagnement et le parrainage qui n'est pas pleinement opérationnel, l'insuffisance des crédits octroyés, le manque de facilité d'accès au crédit. Mais, il ya également l'ingérence des parents dans la gestion des fonds alloués aux jeunes, le manque de clients, les problèmes de taxes et charges, l'insuffisance des fonds propres, la concurrence trop forte, le mauvais démarrage.

Il est important que ces handicaps soient très vite corrigés pour rendre viables et pérennes ces entreprises.

Notre étude est loin d'aborder l'ensemble de la problématique de la viabilité économique des entreprises financées par le programme FIJ, mais il s'agit là de notre modeste contribution compte tenu du faible échantillon avec lequel nous avons travaillé comparativement à la zone d'intervention du programme.

Cependant, l'étude que nous avons menée, nous a permis de recueillir auprès des jeunes promoteurs, des formateurs FIJ et du coordonnateur national FIJ des informations et de déceler un certain nombre de difficultés constituant les entraves à la viabilité économique des jeunes entreprises .

Ainsi, nous dégageons certaines pistes de solutions pour améliorer et développer les mécanismes permettant de rendre économiquement viables ces jeunes entreprises. Ce sont :

- La mise en place de mesures juridiques et fiscales favorable à l'entrepreneuriat jeunesse et l'implication du secteur privé dans la formation, le suivi et l'accompagnement des jeunes promoteurs ;

- La mise en place ou le renforcement des fonds nationaux d'insertion des jeunes ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles, logistiques et techniques d'intervention des coordonnateurs et des encadreurs ;
- L'accroissement du volume des montants alloués au financement des projets sélectionnés ;
- La réduction du temps de flottement entre le dépôt des dossiers et l'allocation des ressources ;
- L'amélioration en quantité des ressources financières et matérielles indispensables au bon fonctionnement du dispositif de SE.
- Le renforcement des capacités de tous les intervenants du système en SE, en management des projets pour l'utilisation des logiciels de traitement des données et leur planification ;
- L'élaboration régulière d'un programme d'activités précisant les missions de SE,
- Faire une étude de faisabilité pertinente avant le choix des activités ;
- Instaurer un cadre d'échange avec d'autres promoteurs ;
- Mobiliser les moyens techniques et financiers pour le bon fonctionnement du dispositif ;
- Introduire des notions de gestion lors des prochaines formations ;
- Renforcer les capacités d'intervention des régions.

Ces pistes qui méritent d'être approfondies afin d'assurer une fois de plus la pérennisation des activités du programme d'une part et les entreprises des jeunes promoteurs d'autre part.

BIBLIOGRAPHIE

❖ OUVRAGES : Rapports

1. CONFEJES, **Bilan de la mise en œuvre et du fonctionnement du fonds d'insertion des jeunes (FIJ) 2005-2008 ;**
2. CONFEJES, **Document de la programmation quadriennale 2009-2012 ;**
3. CONFEJES, (2011), **Evaluation d'impact du fonds d'insertion des jeunes sur les Etats et les jeunes bénéficiaires 2005-2009 ;**
4. CONFEJES, **Rapport final de l'évaluation 2001 ;**
5. CONFEJES, **Systeme de suivi évaluation de la programmation 2009-2012, schéma directeur et outils ;**
6. DUCHE D, **Influence socio économique sur la viabilité des entreprises**, sépia conseil, saint Quentin welines. France.
7. FABRE. V, KEYOSSE. R, (2006), **Nouvelles entreprises, cinq ans après l'expérience du créateur prime sur le diplôme ;** Janvier Renne. C,
8. Renne. C, Trogan. P et Bonneau. J(2005) **une nouvelle vision de la pérennité des jeunes entreprises ;** Janvier

❖ Texte réglementaire

- 1- MJS, arrêté n°048/MJS/SN du 06 Aout 1998 portant création, attribution et organisation du Dispositif National pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Jeunesse(DINAPEJ)

2- Ordonnance n°2010-56 du 17 Septembre 2010 portant érection des communautés urbaines de Niamey, Tahoua, Maradi et Zinder en commune à statut particulier ou ville et les communes les composant en arrondissements ;

❖ Séminaire

1. DRILLON. D, LASCH.F et MERDJI. M (2004), **Itinéraires des jeunes entrepreneurs : Regard sur un dispositif d'initiation et d'accompagnement à la création ; 3^e congrès de l'académie de l'entreprise, Lyon, Mars 31 et Avril 1**
2. PERRIER J. P., LEPAGE. F, GARIEPY. M. C, PARENT. D (2009), **Les déterminants de la viabilité de l'entreprise agricole familiale transférée ; journée sur l'établissement en agriculture 7 et 8 Avril**

❖ Revue

- 1- Murphy et Callaway (2004), **Measuring Research performance UN entrepreneurship**, journal of business

❖ Mémoires

1. Djibrilla Adamou, (2009), **Echec entrepreneurial des entreprises des jeunes : cas des jeunes diplômés du programme spécial de la CUN ;**
2. Salamatou Amadou Kountché, (2012), **Analyse de performance du dispositif de suivi évaluation d'un programme de création des entreprises pour les jeunes : cas du FIJ financé par la CONFES au Niger.**

❖ Sources Internet

1. CONFEJES, FIJ, [WWW.confejes.org/component/weblinks/ 2/2](http://WWW.confejes.org/component/weblinks/2/2) ,
consulté le 30/08/2012
2. Communauté Européenne, Manuel d'analyse financière et
économique, [http://ec.europa.eu/europeaid/multimedia/publicatio
ns/documents/tools/europeaid_adm_manual_ecofin_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/multimedia/publications/documents/tools/europeaid_adm_manual_ecofin_fr.pdf)
Consulté 14 /09/2012
3. Commission européenne, FR. wikipedia.org/wiki/entreprise,
consulté le 07/05/2013

[www.trader-
finance.fr/lexique finance/ définition-lettre-o/](http://www.trader-finance.fr/lexique-finance/definition-lettre-o/)
Consulté le 07/05/2013
4. [www.courtissimmo.com/crédit
immobilier/lexique3_117_promoteur](http://www.courtissimmo.com/crédit-immobilier/lexique3_117_promoteur). Htm, consulté le 07/05/2013

ANNEXES

Questionnaire destiné aux jeunes promoteurs

Ce questionnaire vous est soumise en vue de requérir votre contribution à l'étude sur la viabilité des entreprises financées par le FIJ /CONFEJES dans la communauté urbaine de Niamey. Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous portez à ce travail en répondant aux questions ci-dessous

I- Identification de l'enquêté

1-1-Quel âge avez-vous ?

- 15 à 20 ans
- 21 à 25 ans
- 26 à 30 ans
- 31 à 35 ans
- plus de 35 ans

1-2-sexe

Féminin

Masculin

1-3 Niveau d'instruction

Primaire

Secondaire

Supérieur

Autre à préciser

1-4-situation matrimoniale

Marié(e)

Célibataire

Divorcé(e)

Veuf (ve)

II-Formation : connaissances et compétences du jeune entrepreneur

2-1- Quelle est votre formation professionnelle ou technique

Agronome

Médecine

Génie civil Vétérinaire

Administrateur Informatique

Autre à préciser.....

2-2-Avez-vous reçu une formation en entrepreneuriat ?

Oui non

Si oui, elle a duré combien de mois ?

- 1mois 2 mois 3mois

- Autre à préciser.....

2-3 votre idée d'entreprise est-elle en adéquation avec votre qualification

Oui non

2-4 après réception du financement FIJ, avez-vous bénéficié d'une formation continue pour vous aider dans la gestion de votre entreprise ?

Oui non

Si oui, préciser.....

2-4 De quelles connaissances et compétences personnelles disposez-vous actuellement pour la gestion au quotidien de votre entreprise

Management montage de projet négociation aucune

Autre à préciser.....

III-Financement

3-1-Combien avez-vous obtenu du FIJ/CONFES ?

500 à 1million 1,5 à 2millions

2,5 à 3 millions 3,5 à 4millions

Autre à préciser

3-2- le montant correspond-t-il au cout de démarrage estimé par le plan d'affaires de votre entreprise ?

Oui non

3-3- Si non, comment avez-vous fait pour démarrer votre entreprise?

3-4-Quel est l'écart entre le montant demandé et le montant alloué ?

.....

3-5-combien d'emplois avez-vous créés au démarrage?

- 1

- 2

- 3

- Plus de 3(préciser).....

3-6- votre entreprise est-elle en activité ?

Oui non

3-7- Si non que faites-vous présentement ?

Contractuel volontaire service civique recherche emploi

Autre à préciser.....

IV-Exploitation des entreprises des jeunes.

4-1-quel est le montant moyen des dépenses de fonctionnement par mois ?.....

.....

4-2-payez-vous de l'impôt pour votre entreprise ?

oui non

si oui, combien ?.....

4-3- quel est le montant moyen des recettes par mois ?.....

.....

4-4- quels sont les trois(3) principales difficultés de votre entreprise ?

.....

.....

.....

4-5- qu'avez-vous fait ou que faites-vous pour les surmonter ?

.....

.....

.....

.....

V-Suivi/accompagnement

5-1 après réception du financement FIJ, avez-vous bénéficié d'un appui d'un encadreur du programme ?

Oui non

Si oui, préciser.....
.....

5-2 Après réception du financement FIJ, avez-vous bénéficié de l'accompagnement d'un parrain ?

Oui non

Si oui, préciser l'accompagnement reçu.....
.....
.....

VI- Groupement

6-1- Etes-vous membres d'un groupement de jeunes ?

Oui non

Si oui quelles sont les apports de ce groupement pour votre entreprise ?

.....
.....
.....
.....

Guide d'entretien destiné au coordonnateur national

- 1- a) Quel est le nombre d'entreprises de jeunes de la CUN financées par le FIJ de 2005 à 2010 ?
b) Combien sont elles en activité ?

2- Le dispositif de formation est-il fonctionnel ?

Si oui, quelle est la proportion d'encadreur en activité sur le terrain ?

3- Combien de jeunes sont formés en moyenne par an ?

4- Quels sont les obstacles qui entravent la viabilité économique de ces entreprises ?

6- Le dispositif de suivi et de soutien est-il fonctionnel ?

Si oui, combien d'activités de suivi et de soutien mène-t-il en moyenne ?

7- Combien de structures déconcentrées de suivi et de soutien avez-vous sur le terrain ?

8- Combien d'activités de soutien mènent-elles en moyenne par an ?

9- Est-ce que les acteurs du suivi ont les moyens matériels et logistiques disponibles ?

Si non, pourquoi ?

10- Est-ce que le FIJ a mis en place un fonds d'appui aux structures de suivi/accompagnement ?

Si oui, y a-t-il un programme de suivi national et déconcentré ?

11- Les moyens sont-ils suffisants ?

Si non, pourquoi ?

12- Les moyens financiers sont-ils mis à votre disposition à temps ?

13- Le système de financement dégressif permet-il réellement à rendre viables les entreprises de jeunes ?

Si non pourquoi ?

14- Existente-t-il des programmes nationaux d'appui à l'insertion économique des jeunes qui intègrent le FIJ ?

Si oui, lesquels ?

Si non pourquoi ?

15- que proposerez-vous pour la pérennisation de ces entreprises de jeunes ?

16- selon vous qu'est ce qui devrait être fait par l'Etat et les jeunes pour améliorer la viabilité et la rentabilité des micro entreprises financés par le FIJ ?

Guide d'entretien adressé aux formateurs

- 1- Quels sont les modules développés au cours de la formation ?
- 2- Quelle a été la durée de la formation ?
- 3- Avez-vous un programme de suivi de la mise en œuvre des projets des jeunes ?
Si oui, quelle est la fréquence des visites sur le terrain ?
- 4- Selon vous quelles sont les obstacles qui entravent la viabilité économique des entreprises des jeunes promoteurs ?
- 5- Que proposerez-vous pour la pérennisation de ces entreprises ?